



Orthos, Réflexions... Action !

CHERS PATIENTS,

L'orthophonie traverse actuellement une crise importante. L'exercice salarié, pour lequel se battent actuellement les orthophonistes comme les autres rééducateurs, souffre d'une désaffection massive des professionnels, en raison d'un manque d'attractivité chronique des postes proposés :

- En raison des salaires, qui demeurent ridiculement bas, parmi les plus bas que l'on puisse trouver dans le secteur de la santé, et cela malgré la reconnaissance du niveau master (bac + 5). A titre indicatif, un orthophoniste qui débute à l'hôpital gagne autour de 1500 euros bruts.
- En raison du statut qui leur est proposé, du manque de perspectives d'évolution, du manque de reconnaissance de l'expertise spécifique des professionnels de l'orthophonie, de la précarité dans certaines situations (par exemple pour les contractuels à l'hôpital)...

Les conséquences sont graves pour les patients et l'avenir de la profession :

- Les perspectives de recherche dans nos domaines s'en trouvent affectées.
- La formation des étudiants s'en trouve compromise à court terme (manque de stages et de maîtres de stage ou de mémoire).
- Les patients bénéficient de moins en moins d'orthophonie à l'hôpital et dans les centres de rééducation, alors que l'on sait que la prise en charge précoce et intense est essentielle notamment en neurologie ou post chirurgie ORL.
- Les patients qui le nécessitent bénéficient de moins en moins de prises en charges adaptées pluridisciplinaires, incluant l'orthophonie, dans les structures de soin médico-sociales.
- Les orthophonistes dans certains services sont purement et simplement remplacés par des professions avec lesquelles nous avons des frontières communes voire par des non-soignants, certaines écoles ouvrent sous l'autorité d'autres professions, au risque de voir à terme notre champ de compétences drastiquement réduit, et certains actes réattribués à des professionnels non conventionnés avec l'Assurance Maladie.

Actuellement, pour le cas des structures et services médico-sociaux, le problème du manque d'effectif est en partie masqué pour les patients grâce à la bonne volonté des professionnels libéraux, qui acceptent de prendre le relais en signant des conventions individuelles avec ces structures et services, la double prise en charge étant interdite. Mais ces conventions sont un cache-misère en plus d'être très insatisfaisantes pour les professionnels libéraux (beaucoup de contraintes, sans contrepartie). Elles sont souvent bancales, inadaptées à la sévérité des troubles, ne permettant pas d'instaurer une réelle

coopération, pourtant nécessaire à la réussite des traitements : les modes de fonctionnement des libéraux et des structures sont difficilement conciliables entre eux.

Par ailleurs, le problème d'effectifs n'est que déplacé, reporté sur le secteur libéral, où les listes d'attente ne cessent de s'allonger.

Le Ministère, malheureusement, n'a toujours pas pris les mesures qui s'imposent pour résoudre cette crise, malgré les actions réitérées des orthophonistes et de leurs syndicats. Les maigres revalorisations proposées (passage à des salaires équivalents à ceux d'un bac+3...) ne sont pas à la hauteur des attentes et n'auront probablement aucun effet sur les embauches, par ailleurs elles ne concernent que la fonction publique hospitalière. Rien n'est proposé non plus au niveau des statuts, et des budgets.

Afin de cesser de cautionner cette situation en acceptant de compenser plus longtemps ces dysfonctionnements, afin également de placer le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé devant sa responsabilité de favoriser les embauches là où elles sont indispensables,

Je ne signe plus aucune nouvelle convention individuelle avec des structures et services médico-sociaux.

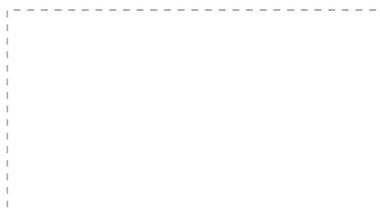
J'ai conscience de la difficulté dans laquelle cette décision place certaines familles, et des choix auxquels elles vont se trouver confrontées. Néanmoins c'est l'avenir de toute une profession qui est en jeu et au-delà l'avenir de tous les patients à long terme.

Afin de vous laisser une porte ouverte, tout en montrant aux financeurs des structures que le surcoût induit vaut peut-être la peine d'agir rapidement pour l'attractivité du salariat, je ne refuserai pas les prises en charge avec dérogations si la structure en fait la demande à l'Assurance Maladie (cf Article R314-122 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

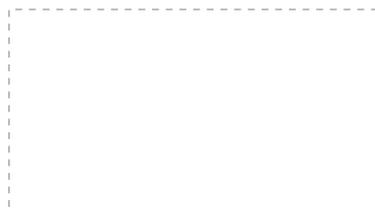
Vous pouvez faire entendre votre voix et soutenir le combat de vos orthophonistes, combat qui est aussi celui de votre avenir en écrivant au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, 14 Avenue Duquesne - 75007 Paris.

Je reste bien entendu à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Tampon



Signature



ORA - « Orthos, Réflexions... Action ! »

siège social : **2893 RD 1085 - 38300 Nivolas-Vermelle**

Présidente : Marion RIBEYRE - 06 50 60 15 61 – presidence@ora-asso.fr

Secrétaire : Natacha LABBE - 06 63 03 37 28 – secretariat@ora-asso.fr

Trésorière : Françoise DUCROCQ – tresorerie@ora-asso.fr